

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'élargissement de la rue Pasteur à Mions, je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, de tènements situés 33 et 38, rue Pasteur et appartenant à madame Eugénie Fumeux.

Il s'agit de parcelles de terrain de :

- 246 mètres carrés à détacher de la parcelle AR n° 53,
- 13 mètres carrés à détacher de la parcelle AR n° 195,
- 80 mètres carrés à détacher de la parcelle AZ n° 188,

soit au total une superficie de 339 mètres carrés.

Aux termes du compromis qui vous est soumis, lesdits biens seraient acquis au prix de 62 000 F admis par les services fiscaux.

Les travaux d'élargissement de la rue Pasteur sur cette propriété nécessitent :

- au niveau du n° 33, la démolition partielle d'une remise avec rescindement et la reconstruction d'un mur de clôture surmonté d'une grille au nouvel alignement ainsi que la pose de deux portails et de deux portillons ;
- au niveau du n° 38, la reconstruction d'un mur de soutènement surmonté d'un grillage et la pose d'un portail.

Lesdits travaux sont évalués à environ 600 000 F TTC ;

B - Propose d'approuver le compromis qui lui est soumis, de l'autoriser à signer l'acte authentique d'acquisition à intervenir et de fixer l'imputation des dépenses ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis et autorise monsieur le président à signer l'acte authentique d'acquisition à intervenir.

2° - La dépense résultant de l'acquisition sera prélevée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Communauté urbaine - exercice 1996 - sous-chapitre 922-000 - article 210-9 - dossier n° 1 063. Celle correspondant aux travaux d'un montant estimé à 600 000 F sera imputée sur les crédits ouverts au chapitre 901-10 - article 233-0 - dossier n° 1 073-96.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,